

## Présentation

### OBJECTIFS

La validation des acquis de l'expérience (VAE) vous permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat sur la base d'une expérience salariée, non salariée, ou bénévole d'une durée minimum de 1 an, en continu ou non, et en rapport direct avec la certification visée.

### POINTS FORTS

La VAE au Cnam repose sur un accompagnement de proximité et de qualité. Dans tout le réseau Cnam, les conseillers VAE sont à votre disposition pour écouter et vous guider. Ils vous aident à décrire les activités que vous avez exercées et à mettre en relation vos compétences avec celles exigées par le référentiel de certification. Ils vous apportent une méthode d'analyse et une manière de la traduire dans des termes qui en facilitent la validation.

L'environnement de travail numérique et humain qui vous est proposé est propice à la production personnelle.

La VAE s'applique à l'ensemble des diplômes, titres et certificats enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

L'accompagnement est conseillé pour toute demande de VAE au Cnam. Nos accompagnements ont une durée moyenne d'un an.

### INTERVENANTS

## Lieu(x) de la formation

- Angers
- Cholet
- La Roche sur Yon
- Laval
- Le Mans
- Nantes
- Saint Nazaire

À Angers, Cholet, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Nantes et Saint-Nazaire, le Cnam vous aide à révéler vos talents grâce au bilan de compétences. Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi ou agent de la fonction publique.

## Modalités

- Présentiel
- Partiellement à distance